CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SAS DOG ATTITUDE 06 - 454 chemin de l'Oratoire, 06250 Mougins
SIRET : 999 410 145 00018 - 06 48 18 21 90 - raclin.sandrine@orange.fr
Version harmonisée avec les contrats de pension - 17/10/2026

Article 1 - Objet et documents contractuels

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les relations entre la SAS DOG ATTITUDE 06, ci-après « Dog Attitude », et ses clients pour les prestations proposées : pension et garde d'animaux, éducation et dressage, toilettage, activités et services liés aux animaux de compagnie et, lorsque cela est applicable, vente de chiens.

Le contrat de pension, le devis, la fiche de renseignements et tout document signé ou accepté pour la prestation complètent les présentes CGV. En cas de contradiction, les conditions particulières expressément acceptées pour la prestation concernée prévalent, sous réserve des règles impératives applicables.

Article 2 - Information et acceptation

Le client reconnaît avoir pu prendre connaissance des CGV avant la conclusion définitive du contrat. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de conclusion ; une modification postérieure ne s'applique pas rétroactivement, sauf accord des parties ou règle impérative.

Article 3 - Prestations, prix et paiement

Les caractéristiques, disponibilités, tarifs et conditions propres à chaque prestation sont indiqués sur le site, au centre, dans le contrat correspondant ou sur devis. Les prix sont exprimés en euros, toutes taxes comprises lorsque la TVA est applicable. Les suppléments éventuels sont annoncés avant facturation ou découlent des conditions particulières acceptées.

Le supplément de 6 €/jour ne se cumule pas lorsque les difficultés relèvent d’une même prise en charge, sans multiplier les interventions ni les contraintes. Si des contraintes distinctes rendent l’accueil particulièrement lourd, le supplément peut être porté à 12 €/jour, après évaluation sur place avec le client et avant validation de l’accueil. Une même prestation ou contrainte déjà comprise dans le tarif, notamment dans la formule Box Sécurité à 26 €/jour, ou dans un supplément ne peut être facturée deux fois. Les motifs, le montant journalier et la période d’application sont communiqués au client et soumis à son accord exprès avant validation de l’accueil.

Pour une pension, Dog Attitude peut demander un acompte égal à un tiers du montant du séjour. Cet acompte est imputé sur le prix total et arrondi à l'euro supérieur, sans centimes. Le solde est réglé selon les modalités convenues et au plus tard lors de la reprise de l'animal, sauf accord écrit différent.

Article 4 - Nouveau client, client habituel et réservation à distance

Est client habituel le client dont l'animal a déjà effectué au moins un séjour dans le cadre d'une réservation définitivement validée. Tout autre client est un nouveau client. Dog Attitude peut établir cet historique par tout élément fiable du dossier client, notamment un contrat, une facture ou un historique de séjour.

Pour un nouveau client, toute demande par téléphone, courriel, formulaire, messagerie ou autre moyen à distance est exclusivement une pré-réservation. Elle ne vaut ni acceptation, ni confirmation définitive, ni conclusion d'un contrat et ne donne pas lieu à l'encaissement d'un acompte de confirmation à distance. La réservation devient définitive après vérification sur place des documents et besoins de l'animal, validation expresse de Dog Attitude et, le cas échéant, versement de l'acompte.

Pour un client habituel, Dog Attitude peut accepter une confirmation à distance et le versement de l'acompte par virement. Ce circuit n'est jamais ouvert à un nouveau client. Lorsque les parties s'engagent ainsi à distance sur le séjour, les dates, la formule et le prix, le contrat est conclu à distance.

Pour un contrat conclu à distance avec un consommateur, le droit légal de rétractation s'exerce dans les quatorze jours à compter de la conclusion du contrat. Le client peut utiliser le formulaire figurant à la fin des présentes CGV ou toute déclaration dénuée d'ambiguïté. Si l'exécution doit commencer avant la fin de ce délai, Dog Attitude recueille au préalable la demande expresse du client et les reconnaissances requises par la loi. Les règles légales impératives priment sur toute règle d'annulation prévue ci-dessous.

Article 5 - Annulation, interruption du séjour et acompte

Après validation définitive, la place est réservée et bloquée pour les dates convenues. Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit à Dog Attitude.

Pour une annulation notifiée au moins quarante-cinq jours avant le début prévu du séjour, les sommes déjà versées sont transformées en avoir valable six mois dès l'annulation. Cet avoir n'est pas remboursable, sauf décès du chien avant le séjour ou restitution légalement due. Un justificatif vétérinaire est requis pour le décès du chien.

Pour une annulation notifiée moins de quarante-cinq jours avant le début prévu du séjour, ou pour un séjour réservé moins de quarante-cinq jours avant son début, l'acompte reste acquis à Dog Attitude. Une annulation de convenance personnelle ne donne pas droit au remboursement de l'acompte. Si le chien décède avant le début du séjour, l'acompte est remboursé sur justificatif vétérinaire, quelle que soit la date d'annulation. Les remboursements imposés par la loi restent dus.

En cas d'interruption du séjour à l'initiative du client avant son terme, les journées réservées mais non effectuées ne sont pas remboursées, sauf accord écrit de Dog Attitude ou règle impérative. Si Dog Attitude annule avant le séjour parce qu'elle ne peut assurer la prestation, l'acompte est restitué, sans préjudice des droits légaux du client lorsque l'annulation lui est imputable.

Article 6 - Obligations du propriétaire, documents et prolongation

Le propriétaire ou son mandataire fournit des renseignements exacts, complets et actualisés sur l'animal : identité, état de santé, traitements, antécédents, comportement, habitudes, risques de fugue ou d'agressivité et toute particularité utile à sa prise en charge. Il signale sans délai toute modification de ses coordonnées ou de celles du contact d'urgence.

Pour toute admission, Dog Attitude demande les documents prévus au contrat et, notamment, une pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de trois mois et la carte de propriété ou tout document permettant d'établir la propriété de l'animal. Les vaccinations exigées doivent être en cours de validité ; le carnet de santé original et les documents réglementaires requis sont remis selon le contrat.

Toute prolongation doit être examinée et expressément acceptée par Dog Attitude, réglée à l'avance et faire l'objet d'un nouveau contrat de garde avant son commencement. À défaut de respect de ces conditions, l'animal ne peut être maintenu au sein de Dog Attitude. Cette règle ne prive pas Dog Attitude de prendre les mesures nécessaires au bien-être et à la sécurité de l'animal dans l'attente de sa reprise.

Article 7 - Admission, formule de garde et hébergement seul

Dog Attitude propose, selon ses disponibilités et les besoins de l'animal, des formules de garde partagée et des formules d'hébergement seul. L'hébergement seul n'est pas obligatoire pour tous les animaux : le choix du client reste soumis au contrôle de compatibilité réalisé par Dog Attitude avant et pendant le séjour.

Dog Attitude peut refuser l'admission ou modifier la formule lorsqu'un état de santé, un document, le comportement de l'animal ou les conditions de prise en charge ne permettent pas un accueil sûr et compatible avec le bien-être des animaux, du personnel ou des tiers. Si un risque est constaté pendant le séjour, Dog Attitude peut mettre l'animal en hébergement seul immédiatement et en informe le propriétaire dès que possible.

Pour l’hébergement seul en Parc ou Box standard, hors formule Box Sécurité, les tarifs suivants s’appliquent. Hors haute saison, ce mode de prise en charge entraîne une majoration de 6 EUR par jour, soit 28 EUR par jour pour un chien en Parc et 25 EUR par jour en Box. En haute saison, le tarif applicable est de 40 EUR par jour en Parc et 35 EUR par jour en Box : aucun tarif doublé ne s'applique. La haute saison couvre du 1er juillet au 5 septembre inclus et du 15 décembre au 5 janvier inclus.

Le coût de l’hébergement seul est déjà compris dans les tarifs ci-dessus. La formule Box Sécurité à 26 €/jour s’adresse aux chiens réactifs, fugueurs ou destructeurs. Un supplément de 6 €/jour s’applique lorsqu’une réactivité envers l’humain nécessite une prise en charge particulière, soit 32 €/jour au total. Si des destructions et une réactivité nécessitent des interventions ou contraintes distinctes supplémentaires, le supplément total peut être porté à 12 €/jour, soit 38 €/jour au total, selon l’évaluation prévue à l’article 3, sans cumul automatique.

Article 8 - Santé, soins vétérinaires et urgence

En cas de maladie, blessure ou nécessité d'un avis médical, Dog Attitude peut faire examiner l'animal par un vétérinaire. En cas d'urgence médicale ou chirurgicale, elle est autorisée à prendre sans délai les mesures nécessaires à la santé ou à la survie de l'animal dans les conditions prévues au contrat, y compris lorsque le propriétaire ou le contact d'urgence est injoignable.

Les frais vétérinaires, médicaments, examens et soins concernant l'animal restent à la charge du propriétaire, sauf lorsqu'ils résultent d'une responsabilité légalement imputable à Dog Attitude. Les frais de déplacement ou de prise en charge prévus au contrat peuvent être facturés. L'administration d'un traitement une fois par jour est sans supplément ; à partir de deux administrations par jour, un forfait de 4 EUR par jour de traitement est appliqué.

Article 9 - Vie en groupe, déclaration du client et responsabilité

Le propriétaire reconnaît que Dog Attitude vérifie l'adéquation de la formule choisie. Il doit néanmoins déclarer de manière sincère et complète les habitudes, antécédents, réactions et sensibilités de son animal. Une information inexacte, incomplète ou omise engage le propriétaire pour les conséquences qui lui sont attribuables.

Même lorsque des chiens sont compatibles et initialement sociables, leurs réactions peuvent varier, notamment à l'occasion d'un jeu, d'une course, d'une bousculade ou de la protection ponctuelle d'une ressource. Dog Attitude assure une surveillance adaptée à la formule, mais la garde partagée ne constitue pas une surveillance individualisée et permanente de chaque interaction. En cas de tension ou de risque, Dog Attitude intervient et sépare les animaux si nécessaire.

Lorsqu'un incident résulte d'un risque inhérent aux interactions entre chiens, sans faute ni manquement imputable à Dog Attitude, les frais vétérinaires et soins de l'animal concerné restent à la charge de son propriétaire. Cette stipulation n'exclut ni ne limite la responsabilité de Dog Attitude lorsqu'elle lui est légalement imputable.

Dog Attitude s'engage à apporter les soins, la surveillance et les conditions d'accueil correspondant à la prestation convenue. Elle n'est pas responsable des conséquences d'un événement qui ne lui est pas imputable, notamment une pathologie préexistante ou non signalée, le comportement propre de l'animal, des informations inexactes ou le non-respect des obligations du client.

Article 10 - Assurance et dommages causés par l'animal

Le propriétaire dispose d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages susceptibles d'être causés par son animal. Il reste responsable des dommages causés par celui-ci, sous réserve des responsabilités légalement imputables à Dog Attitude. Les dégradations imputables à l'animal peuvent être facturées sur justification.

Article 11 - Données personnelles

Dog Attitude est responsable des traitements de données nécessaires à la gestion des demandes, réservations, contrats, paiements, suivi des animaux, sécurité et obligations administratives. Les données concernent notamment l'identité et les coordonnées du client, les informations de réservation et de paiement, les informations utiles à la prise en charge de l'animal et les documents nécessaires à l'admission.

Les données sont traitées pour l'exécution du contrat, le respect des obligations légales et l'intérêt légitime de Dog Attitude à organiser une prise en charge sûre. Elles sont accessibles uniquement aux personnes habilitées, aux vétérinaires lorsque nécessaire, aux prestataires intervenant pour l'exécution ou la gestion de la prestation et aux autorités lorsque la loi l'impose. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités poursuivies, puis pendant les durées légales de preuve, comptables ou de prescription applicables.

Le client peut demander l'accès, la rectification, l'effacement, la limitation, l'opposition ou la portabilité de ses données lorsque ces droits s'appliquent, en écrivant à raclin.sandrine@orange.fr. Il peut également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 12 - Force majeure

La force majeure s'apprécie conformément à l'article 1218 du Code civil et aux règles applicables. Lorsqu'un événement de force majeure empêche temporairement ou définitivement l'exécution d'une obligation, ses conséquences sont déterminées conformément à ces règles, aux dispositions particulières du contrat et aux droits impératifs du client.

Article 13 - Réclamation, médiation et litiges

En cas de différend, le client adresse d'abord une réclamation écrite à Dog Attitude afin de rechercher une solution amiable. Après cette réclamation restée sans solution, le consommateur peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève Dog Attitude, selon les modalités qui lui sont applicables.

Après réclamation préalable restée sans solution amiable, le consommateur peut saisir le médiateur de la consommation. N° de convention : D-26-6479. La médiation ne prive aucune partie du droit de saisir la juridiction compétente.

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Aucune stipulation ne prive le consommateur des règles légales de compétence territoriale dont il bénéficie.

FORMULAIRE TYPE DE RÉTRACTATION - uniquement pour un contrat conclu à distance

À l'attention de SAS DOG ATTITUDE 06, 454 chemin de l'Oratoire, 06250 Mougins, raclin.sandrine@orange.fr :

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de pension suivante :
_____
Réservée le : _____ Nom du consommateur : _____
Adresse : _____
Date : _____ Signature (uniquement en cas de notification sur papier) : _____